



LES ÉCHOS



Bulletin d'informations municipales n°29

ERRATUM

Dans le numéro 28, une coquille s'est glissée et a fait disparaître la photo de jeunes écoliers.

Toutes mes excuses aux jeunes pêcheurs et à leur famille, tout comme aux lecteurs des Échos.

Carine

Voilà la photo manquante !



Jules, Youness, Youssef et Elsa venant de capturer une grenouille.

JOURS DE PERMANENCE DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire et les adjoints ont le plaisir d'accueillir le public :

- ♦ Le **lundi** et le **vendredi** de 15h30 à 18h00.
- ♦ Les **mardis matins** sur rdv uniquement.

N° de tél. de la mairie : 03 87 79 25 14
mail : mairie.ottonville@wanadoo.fr

La mairie sera fermée du 21/12 au 02/01/2022 inclus.

AU SOMMAIRE

- **Le Mot du Maire et rétrospective 2021**
- **Carnet Rose/Bleu 3^{ème} trimestre 2021**
- **À LA UNE** : rentrée scolaire 2021
- **Résumé des Conseils Municipaux des 6.09.2021 ; 8.11.2021 et 17.12.21.**
- **VIE LOCALE À OTTONVILLE - RICRANGE** : travaux dans le bâtiment de la chaufferie ; travaux d'assainissement à Ricrange ; installation d'un nouveau système anti-pigeons sur le clocher ; intervention de l'école de musique à l'école communale ; arrivée de Laura Boulanger au périscolaire ; repas des Anciens ; anniversaire de notre doyenne ; Halloween organisé par l'APEOR ; célébration du 11 novembre ; Kappelfechte à Ricrange ; défilé de la Saint-Nicolas.
- **MOTS DES ASSOCIATIONS**
- **INFORMATIONS** : lotissement Les Epis d'OR ; Listes électorales ; Maison de la Parentalité ; Stationnements gênants ; Modification des consignes de tri, Soli'Bus, Déchetterie et Piscine durant les fêtes ; PACS ; vaccination COVID.
- **ARTICLES** : rentrée scolaire en septembre/écoles du village ; Saint-Nicolas ; recette de Noël.
- **JEUX et vœux de la commune.**



Les 9 rênes du Père Noël se sont échappés de leur enclos au Pôle Nord. Aidez le Père Noël à retrouver ses fidèles animaux de trait. Ils ne doivent pas être loin...

Pour prendre contact avec «Les Échos» merci d'adresser vos messages à :

carine.mairie.ottonville.57@gmail.com ou à simon.gerard57@sfr.fr

LE MOT DU MAIRE

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Vous avez sans doute toutes et tous remarqué que le rythme de publication de notre bulletin communal a changé : de parutions trimestrielles, il est devenu semestriel. Pourquoi ce changement ? Les deux dernières années impactées par l'apparition de la Covid ont été bien maigres en activités et relater des non-événements n'a aucun sens... Nous avons donc fait le choix de publier désormais Les Échos deux fois par an.

Depuis la dernière publication du bulletin communal, certains projets destinés à valoriser notre commune ont connu de jolies avancées ! Je parle notamment du lotissement des « Épis d'OR » à Ricrange où tous les lots ont trouvé preneur et où un bassin de rétention a été creusé cet été. Les premiers permis de construire ont aussi été validés et la première maison est en cours de construction. Il y a aussi le projet de la rehausse de la chaufferie qui est devenu réalité : en juillet-août, une poignée de bonnes âmes que je remercie chaleureusement, a participé à la démonte de la toiture, au montage des murs extérieurs et intérieurs et à la pose de la charpente et toiture. La suite du chantier vous sera certainement contée dans les prochaines communications officielles ! Le dernier « gros chantier » concerne Ricrange où le réseau d'assainissement de la partie basse a été modernisé : jusqu'à présent, les eaux de pluie et les eaux usées étaient recueillies dans une même canalisation. Pour faciliter le traitement de ces eaux dans la station d'épuration, eaux usées et eaux pluviales sont désormais séparées dans deux réseaux différents. Certaines canalisations en fibres de bétons ont aussi été changées au profit de canalisations sans amiante. Lors de ces travaux, les enrobés du village bas ont été fortement endommagés. Les travaux de réfection, subventionnés à hauteur de 20% seront entrepris rapidement. Le haut du village a aussi été en travaux fin novembre : profitant de la création du lotissement, et, avec l'aimable autorisation du promoteur, une interconnexion a été rendue possible avec le nouveau réseau : désormais les eaux parasites (notamment les eaux venant des champs lors des fortes pluies) et qui se jetaient dans les eaux usées seront séparées et canalisées.

L'autre grande actualité de ce troisième trimestre est la rentrée scolaire 2021 qui s'est déroulée dans le calme et la normalité. En tant que Maire, voire l'école de sa commune se maintenir pérenne est une

immense fierté. Nous avons la chance inouïe de conserver depuis des années, deux classes où le nombre d'élèves reste stable. 40 élèves sont accueillis quotidiennement par Mme Newel, directrice, et Mme Dailly nouvellement nommée. L'équipe communale se joint à moi pour souhaiter la bienvenue à notre concitoyenne qui a fait le choix d'exercer sa profession dans son village. Que les années à venir lui soient les plus agréables possibles.

En octobre, deux autres événements m'ont comblé : le repas des Anciens et l'anniversaire de notre doyenne. Organiser un repas avec les aînés de sa commune est un lourd challenge. Voir cet événement suivi et réussi apporte alors une satisfaction inouïe ! 65 personnes, malgré les mesures imposées (obligation du pass sanitaire) et la menace de la Covid qui semble ne pas vouloir passer, ont répondu présentes. Une belle journée remplie de joie et de rires nous a prouvé que l'être humain est décidément « un être social » qui a bien besoin de chaleur humaine et de liens sociaux pour s'épanouir. J'espère que ce genre d'événements va se renouveler en 2022. Dix jours plus tard, le 13 octobre, j'ai ensuite eu l'honneur de souhaiter un joyeux anniversaire à notre doyenne, **Célestine Muller**, domiciliée à Ricrange. Elle a soufflé ses 99 printemps ! Quel bel âge ! Santé à vous, chère Célestine.

Les deux derniers mois ont également été source de satisfaction. Des événements annulés les années précédentes ont pu avoir lieu. Le 11 novembre, pour commémorer l'armistice de 1918, Mme la Députée Hélène Zannier a accepté l'invitation de la commune. Étaient aussi présents Madame Magras, conseillère départementale, les édiles de cinq communes voisines, les délégations de la gendarmerie et des Anciens Combattants. Et le 11 décembre, Saint-Nicolas a fait son grand retour dans les rues du village pour le plus grand bonheur des enfants !

Le dernier événement d'importance de cette année 2021 est la signature du bail concernant le projet photovoltaïque du Heilborn, projet commun avec le village de Denting. La signature a été faite le 1^{er} décembre.

Enfin, je ne pourrais clôturer ce message sans évoquer la mémoire de celle et ceux qui nous ont quittés cette année.

Je vous souhaite à toutes et à tous les meilleures fêtes de fin d'année 2021. Protégez-vous prudents.

Votre maire, Gérard SIMON



RÉCAPITULATIF DE L'ANNÉE 2021 :

La vie reprend tout doucement...

2 janvier 2021 : le couvre-feu est durci dans 15 départements dont la Moselle et nous voilà confinés dès 18h00 et jusqu'à 6h00...

16 janvier : le couvre-feu est généralisé à l'ensemble du territoire français.

1^{er} février : arrivée de notre nouvelle secrétaire de mairie, Laetitia Jedar.



20 mars : l'heure du début du couvre-feu est repoussée à 19h00. Une heure de liberté de plus, la folie !

4 avril : Pâques est encore impacté par la Covid. La Chasse aux Œufs traditionnellement organisée par l'APEOR est annulée.

20 juin : le couvre-feu est enfin levé avec 10 jours d'avance. C'est aussi le premier tour des élections départementales et régionales qui attirent peu de monde : seuls 30% des inscrits se sont déplacés pour voter. Le **27 juin**, jour du deuxième tour, la mobilisation ne sera guère meilleure...

6 juillet : la directrice de l'école, Pamela Bialek, quitte son poste après 6 ans de présence. Elle sera remplacée par Emeline Dailly, habitante de notre commune.



12 juillet : encore un départ... Après 26 ans de bons et loyaux services, Joëlle Weber, a pris une retraite bien méritée.



13 juillet : le doyen de la commune, Alfred Pignon, fête ses 92 ans !



Juillet-août : travaux de rehausse de la chaufferie. Et modernisations du réseau d'assainissement à Ricrange.

2 septembre : la rentrée scolaire de 40 élèves est assurée par Mesdames Newel et Dailly. Ce même jour, les pics anti-pigeons qui menaçaient la sécurité des abords de l'école sont enfin retirés.

3 octobre : Le repas des anciens a eu lieu dans une bonne humeur appréciable.



13 octobre : anniversaire de notre doyenne, Célestine Muller, qui a fêté ses 99 ans !



30-31 octobre : journées «Halloween» proposées par l'APEOR.

11 novembre : commémoration du 11 novembre suivi d'un vin d'honneur.

1^{er} décembre: signature du bail photovoltaïque à Denting.

11 décembre : Saint-Nicolas assure sa tournée dans le village.

ÉTAT CIVIL 2^{ème} semestre 2021 : CARNET BLEU – CARNET ROSE

Nous avons eu la joie d'accueillir au sein de notre commune 5 nouveaux bébés qui ont tous décidé de pointer leur bout de nez au courant du dernier trimestre.

BIENVENUE À :

NOA, né le 16 septembre 2021, au foyer de Virginie Masiuk et Florian Christmann. Noa est le premier enfant du couple résidant rue de l'Église à Ottonville.



PAULINE, née le 25 octobre. Elle est la fille de Pierre et Géraldine Delon déjà heureux parents de Lou et Charlotte. La famille est domiciliée rue de Lorraine.



ADIXIA, née le 29 octobre. Elle fait la fierté de son frère Hugo et de ses parents Yohann et Fanny Weidmann domiciliés rue de Guérange.



SIGGY, née le 30 octobre au foyer de Josua Urek et Amélie Kieffer qui habitent à Ricrange.



ARY, né le 26 novembre pour le plus grand bonheur de ses parents, David et Laura Kiffer, et de sa grande sœur Zélie. La famille réside à Ricrange.



La municipalité présente ses plus chaleureuses félicitations aux heureux parents et souhaite la bienvenue aux enfants !

DÉCÈS

Nous ont quittés ce dernier semestre 2021 :

- ♦ François Tailleur le 17 juillet 2021 à l'âge de 86 ans.
- ♦ Guy Ernzerhof le 14 octobre 2021 à l'âge de 68 ans.
- ♦ Marie Louise Schoumacher le 11 novembre à l'aube de ses 90 ans

Toutes nos pensées aux familles endeuillées.



À LA UNE : UNE RENTRÉE SCOLAIRE DANS LA NORMALITÉ

NOR-MA-LI-TÉ était le maître-mot de cette rentrée scolaire 2021 qui s'est déroulée dans de bonnes conditions le jeudi 2 septembre 2021.

L'équipe pédagogique de l'école « Gérard Losson » a eu le grand plaisir d'accueillir 40 élèves. Un effectif stable qui permet, d'année en année, le maintien des deux traditionnelles classes dans l'école Gérard Losson : celle des « Grande Section - CP et CE1 » prise en charge par Madame la Directrice Sabine Newel et celle des « CE2 - CM1 et CM2 » tenue par Madame Emeline Dailly nouvellement arrivée au sein de l'établissement.

Nous profitons de cet article pour souhaiter la bienvenue à celle qui n'est pas une inconnue au sein de notre commune : depuis 2010, elle habite en effet la rue de Mazerolles... Nous lui souhaitons une très bonne prise de fonction ainsi qu'une très bonne année scolaire !

19 élèves sont accueillis officiellement dans la classe des « petits » et 21 le sont dans la classe des « grands ».

Les deux professeurs des écoles tiennent à souhaiter une très bonne année scolaire à leurs élèves et Madame Newel fait savoir que les enfants de la Grande Section de maternelle ont connu une première rentrée qui s'est déroulée d'une façon sereine et apaisée.

L'accueil périscolaire est toujours assuré par Madame Fatima Abbad qui est secondée désormais par Madame Laura Boulanger (voir l'article « arrivée de Laura au périscolaire »).

Chaque matin, elles assureront ensemble l'accueil des enfants et la réception des repas. Ensuite, Laura ira prêter main-forte à Madame Newel dans la classe des petits. À 11h45, Fatima rejoindra sa collègue au périscolaire puis, au retour de la pause méridienne, elle ira à son tour aider Madame Newel. Pour finir, les soirs, après les heures de cours, elle assurera, seule, le périscolaire jusqu'à sa fermeture à 18h30. De bonnes journées bien remplies en perspective pour nos adjointes d'animation !



A gauche, la classe des « petits », à droite la classe des « Grands » et au centre, les élèves de l'école Gérard Losson, année scolaire 2021-22.



RÉSUMÉ DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 6 SEPTEMBRE 2021 EN SALLE DU CONSEIL DE LA MAIRIE

Étaient présents : Mesdames KURLIKOWSKY Christelle, Carine ZANNIER et Messieurs : BECKERICH Jacky, MULLER Martin, SIMON Gérard, HESTROFFER Jérémy.

Étaient absents excusés : LENHARD Mireille (pouvoir donné à Carine ZANNIER), DEMMER Gérard (pouvoir donné à Gérard SIMON), Fabienne TUTIN (pouvoir donné à BECKERICH Jacky), SCHNEIDER Lionel (pouvoir donné à BECKERICH Jacky) . Secrétaire de séance : Carine ZANNIER

Point 1 : Baux ruraux : annulation de la délibération du 29.06.21

Suite à la publication de la délibération du 29/06/2021 et le recours gracieux déposé par Monsieur OSTER Martial, jeune agriculteur, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents DECIDE d'annuler sa délibération du 29/06/2021 relative à l'attribution des parcelles.

Point 2 : Baux ruraux : attribution des parcelles

Vu la délibération du 10 mai 2021,

Vu la délibération du 29/06/2021 annulée,

Vu les candidatures déposées en Mairie,

Vu l'ouverture des plis réalisée en commission du 14/06/2021,

Considérant l'ordre de priorité pour l'attribution des parcelles, à savoir en premier lieu, un jeune agriculteur s'installant, attributaire de la dotation aux jeunes agriculteurs, le Conseil Municipal DECIDE d'attribuer les parcelles mises en locations par la commune de la manière suivante : Section 2 parcelle 26 pour 1,20 Ha à Monsieur Martial OSTER (Gaec des 2 vallées à MARANGE-ZONDRANGE); Section 3 parcelle 43 pour 0,3698 Ha à Monsieur Martial OSTER (Gaec des 2 vallées à MARANGE-ZONDRANGE) ; Section 3 parcelle 52 pour 1,24 Ha à Monsieur Martial OSTER (Gaec des 2 vallées à MARANGE-ZONDRANGE) ; Section 4 parcelle 59 pour 1,6332 Ha à Monsieur Martial OSTER (Gaec des 2 vallées à MARANGE-ZONDRANGE) ; Section 4 parcelle 134 pour 0,7474 Ha à Monsieur Martial OSTER (Gaec des 2 vallées à MARANGE-ZONDRANGE) ; Section 6 parcelle 130 pour 1,20 Ha à Monsieur Martial OSTER (Gaec des 2 vallées à MARANGE-ZONDRANGE) sous la forme d'une convention précaire; Section 12 parcelle 69 pour 0,1161 Ha à Monsieur Martial OSTER (Gaec des 2 vallées à MARANGE-ZONDRANGE). Le Conseil Municipal AUTORISE également le Maire à signer les baux à ferme correspondants au prix de 107,28€ l'Ha pour 2021, indexé chaque année sur l'indice de fermage.

Point 3 : Création de poste et annulation de la délibération du 29.06.21

Considérant que le poste créé par délibération du 29/06/2021 ne correspond plus aux besoins, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité des membres présents d'annuler sa délibération du 29/06/2021 relative à la création d'un poste d'Adjoint d'Animation à 8h/semaine.

Point 4 : Création d'un poste

Monsieur le Maire propose au Conseil de recruter une personne supplémentaire pour seconder l'Adjointe d'Animation le matin pour l'accueil des enfants et entre midi pour les repas à partir de la rentrée prochaine. Il explique que dans le cadre du plan « 1 jeune, 1 solution » la commune a l'opportunité de recruter un jeune en parcours Emploi Compétences à minima 20h/semaine, subventionné à hauteur de 65%. Le jeune recruté pourra, en plus de l'accueil du matin et du midi, seconder la maitresse de maternelle tous les matins. La proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Point 5 : Délibération relative aux dépenses à imputer au compte 6232 fêtes et cérémonies

Il est désormais demandé aux collectivités territoriales de faire procéder à l'adoption, par le conseil municipal, d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 « fêtes

et cérémonies ». Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE de considérer l'affectation des dépenses suivantes : l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies, fleurs et bouquets remis lors de cérémonies, feux d'artifice, règlement de factures de sociétés et troupes de spectacle frais d'annonce, frais de restauration, de séjours et de transport des représentants municipaux lors des déplacements visant à valoriser les actions communales etc... au compte 6232 « fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits repris au budget communal.

Point 6 : Programme Fus@e : autorisation de passer commande

Le Maire de la commune d'OTTONVILLE expose au Conseil Municipal le projet Fus@e portant sur l'acquisition de solutions numériques dans le cadre du groupement de commandes initié par le département de la Moselle et leur subventionnement. Le Conseil à l'unanimité des membres présents autorise Monsieur le Maire à signer toutes les commandes de matériels et équipements numériques pour l'école dans le cadre des marchés mis à disposition par le groupement Fus@e et à solliciter toutes les subventions correspondantes.

Point 7 : Remboursement des factures pour la chaufferie

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a eu l'opportunité d'acquérir une porte coupe-feu et un conduit de cheminée pour la chaufferie, dans le but de réduire les coûts pour la commune. Considérant cette opportunité, et étant difficile d'ouvrir un compte communal en Allemagne, Monsieur le Maire a payé lui-même les factures suivantes: BAUHAUS d'un montant de 231,05€ et ROHRE ROY d'un montant de 734,90€. Ces achats étant effectués pour le compte de la commune, il demande que ces factures lui soient remboursées. Après avoir quitté la salle, le Conseil à l'unanimité des membres présents, décide d'autoriser la trésorerie de Creutzwald à procéder aux deux remboursements.

Point 8 : Divers

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier reçu en réponse de la Préfecture concernant la demande du Conseil de Fabrique relative à la participation de la commune aux travaux de rénovation du presbytère.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de choisir le menu du repas des seniors qui aura lieu le 3 octobre prochain.

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h45

RÉSUMÉ DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 NOVEMBRE 2021 EN SALLE DU CONSEIL DE LA MAIRIE

Étaient présents: Mesdames KURLIKOWSKY Christelle, Carine ZANNIER, LENHARD Mireille, Fabienne TUTIN et Messieurs : BECKERICH Jacky, MULLER Martin, SIMON Gérard, HESTROFFER Jérémy, DEMMER Gérard, SCHNEIDER Lionel



Point 1 : Modification du taux de la Taxe d'Aménagement

Vu le code de l'urbanisme et notamment son article L 331-14 ;

Vu la délibération du 25/11/2011 instituant la taxe d'aménagement sur le territoire communal ; **Considérant** que l'article précité du code de l'urbanisme prévoit que les communes peuvent fixer le taux de la taxe d'Aménagement dans une fourchette comprise entre 1% et 5% ; le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents d'instituer sur tout le territoire communal, un taux de 4% et d'afficher cette délibération en mairie. La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible.

Point 2 : Adhésion à la mission RGPD du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Moselle et nomination d'un délégué à la protection des données (DPD)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'autoriser le maire à signer la convention de mutualisation avec le CDG 57, précisant notamment le coût relatif à l'exercice de cette mission facultative, en application de l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 ; d'autoriser le maire à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale et d'autoriser le maire à désigner le Délégué à la Protection des Données du CDG 57, comme étant notre Délégué à la Protection des Données.

Point 3 : Achat d'une nouvelle armoire réfrigérée pour la salle communale

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de remplacer l'armoire froide de la salle communale qui est hors d'usage par une nouvelle armoire. Vu les différents devis présentés, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'acquérir une nouvelle armoire réfrigérée pour la salle communale auprès de la société Tecnal SAS Distribution au prix de 1 000,80€ TTC et d'inscrire cette dépense en investissement au compte 2188 du BP 2021.

Point 4 : Travaux de voirie à Ricrange suite aux travaux d'assainissement

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois a entrepris des travaux d'assainissement à Ricrange pour l'élimination des eaux claires parasites. Suite à ces travaux, la voirie doit être reprise. Le montant des travaux qui resterait à la charge de la commune est de 45 675,83€ HT (soit 50 243,41€ TTC). Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de réaliser ces travaux de voirie et autorise le Maire à déposer une demande de subvention au titre de la DETR 2022 (20% soit : 9 135,17€). Cette dépense sera inscrite au BP 2022.

Point 5 : Crise Covid – Plan de relance de l'Etat - Volet « Renouvellement forestier » - Demande d'aide - Délégation du Conseil municipal au maire

Dans le volet renouvellement forestier de son plan de relance, l'Etat dédie 150 millions d'euros pour aider les propriétaires forestiers, publics et privés, à renouveler leurs forêts pour garantir la résilience des écosystèmes forestiers dans le contexte du changement climatique en orientant la sylviculture vers le développement du bois d'œuvre. L'objectif est d'améliorer, adapter ou reconstituer 45 000 hectares de forêts avec environ 50 millions d'arbres. L'ONF se chargera de réaliser le diagnostic des surfaces à reconstituer, préparera et déposera le dossier de demande de subvention et portera assistance à la commune lors de la passation des marchés pour l'ensemble des travaux

Après avoir pris connaissance du projet par l'ONF, lorsqu'une commune candidate à l'AMI Plan de Relance, dans le cadre du projet global déposé par l'ONF et retenu par l'Etat pour reconstituer un peuplement forestier, elle confie les prestations suivantes à l'ONF: - afin de bénéficier d'une aide de l'Etat au titre du volet renouvellement forestier du plan de relance, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents donne délégation au Maire pour déposer une demande d'aide de l'Etat au titre du volet renouvellement forestier du plan de relance pour reconstitution des parcelles forestières ; désigne l'ONF comme porteur de projet pour réaliser les missions ci-dessus ; approuve le montant des travaux et le plan de financement ; sollicite une subvention de l'Etat et autorise le Maire à signer une convention de mandat autorisant l'ONF à constituer et déposer le dossier de demande d'aides, signer les engagements relatifs au projet et constituer et déposer les demandes de paiement ; autorise le maire à signer une convention d'adhésion aux groupements d'achats et autorise le Maire à signer tout document afférent.

Point n° 6 : Modifications budgétaires

Après exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité les modifications budgétaires suivantes :

INVESTISSEMENT : DEPENSES : 2184 : + 400€ ; 2188 : + 1 200€ ; 2313 : - 1 600€

Point n° 7 : Divers

Chemin de vie : Le Maire fait le point sur l'avancement du projet. Le déboisement débutera avant la fin de l'année avec l'employé communal.

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h10

RÉSUMÉ DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DÉCEMBRE 2021 EN SALLE DU CONSEIL DE LA MAIRIE



Étaient présents : Mesdames KURLIKOWSKY Christelle, LENHARD Mireille, Fabienne TUTIN, Carine ZANNIER et Messieurs : BECKERICH Jacky, HESTROFFER Jérémy, MULLER Martin, SCHNEIDER Lionel, SIMON Gérard,

Était absent excusé : Monsieur DEMMER Gérard (pouvoir donné à Gérard SIMON), Secrétaire de séance : Carine ZANNIER.

Point 1 : Demande de Subventions Chemin de Vie

Le chiffrage du projet concernant le Chemin de Vie ayant été finalisé par l'entreprise messine MATEC pour un montant de 152 000€ HT, les demandes de subventions doivent désormais être réalisées avant le 31 décembre 2021. La commune peut prétendre aux 3 subventions suivantes :

- Aide de la Région pour un montant de 23 044€
- Aide de la DETR 2022 (30% du montant HT) soit 45 600€
- Aide « Ambition Moselle » (27.42% du montant HT) soit 41678€

À l'unanimité des membres présents, il a été décidé d'autoriser Monsieur le Maire à demander les subventions nommées ci-dessus DETR et Moselle Ambition, l'aide de la Région ayant déjà été sollicitée et obtenue.

Point 2 : Dénomination Rue du Lotissement « Les Epis d'OR »

Après délibération, et à l'unanimité des membres présents, il a été décidé de nommer la rue du nouveau lotissement de Ricrange : « Impasse des Epis d'OR ».

Point 3 : Projet éolien

Dans le but de faire profiter la commune des retombées économiques liées au projet éolien, Monsieur le Maire a proposé à l'AF la rétrocession des parcelles concernées par le projet. L'offre a été refusée par l'AF lors de la réunion du 8 décembre. Suite à la nouvelle offre faite par le promoteur du projet éolien VSB, une nouvelle réunion avec l'AF s'est tenue le 15 décembre : il a été proposé de partager équitablement entre l'AF et la commune, le montant de l'indemnité annuelle pour la servitude de passage d'un montant de 5000€/an soit 2500€ chacun. Cette nouvelle proposition a été refusée par l'AF qui a proposé d'accorder un don annuel dont le montant sera déterminé en fonction de l'excédent budgétaire de l'AF.

Le Conseil Municipal demande à Monsieur le Maire de renégocier le montant de m'indemnité pour l'utilisation des chemins communaux.

Point 4 : Divers

L'étude d'impact sur Projet photovoltaïque du Bovenberg a été rendue après une année d'observations : elle a mis en évidence la présence de muscardins et de pies grièches-écorcheurs sur le site et à sa proximité. Afin d'assurer leur bien-être et en accord avec les autorités, UEM a revu sa copie et va proposer le maintien de plusieurs couloirs de végétations ainsi que le maintien de sections de prairies au sol puisque les alentours, intégralement destinés aux cultures n'offrent plus aucune diversité écologique. Des couloirs de haies de 5m minimum joueront le rôle d'îlots de nature pour les espèces animales de passage ou implantées sur le site. Les panneaux seront plus petits mais plus puissants afin de préserver cette faune.

Monsieur le Maire clôt la séance en annonçant que toutes les parcelles du lotissement de Ricrange ont trouvé preneur: 8 permis de construire ont déjà été déposés, les deux dernières parcelles vont être signées chez le Notaire courant janvier.

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h10.

VIE LOCALE À OTTONVILLE - RICRANGE

TRAVAUX DANS LE BÂTIMENT DE LA CHAUFFERIE

Depuis le mois de juillet, vous l'aurez sans doute remarqué, les travaux de rehausse de la chaufferie ont débuté ! Afin de permettre la future mise en place d'une chaudière à plaquettes et de son silo de stockage, une poignée de courageux ont installé les échafaudages nécessaires, démonté la toiture existante puis ont procédé au montage des murs extérieurs et de nouveaux murs intérieurs. Enfin, la toiture a été remise en place.



De gauche à droite et de haut en bas : la chaufferie « avant » ; démontage de la toiture ; rehausse des murs en parpaings et résultat final !



Les anciennes cuves à fioul ont aussi été remplacées par des nouvelles (installées désormais dans la partie gauche du bâtiment) puisque l'ancien système de chauffe restera en fonction le temps de la mise en place de la chaudière à plaquettes et servira par la suite de chauffage de «secours ».

Mais avant ce changement, le combustible a été pompé et les cuves vides ont ensuite été dégazées par des professionnels.



Plusieurs semaines au mois de juillet et d'août ont été

nécessaires pour mener à bien tous ces travaux. Maintenant que l'ouvrage est hors d'eau/hors d'air, l'aménagement intérieur (installation des portes coupe-feu, des conduits de cheminée et l'isolation des murs notamment) sera entrepris au cours des mois à venir.

Merci à tous les bénévoles pour leur aide précieuse !

TRAVAUX À RICRANGE

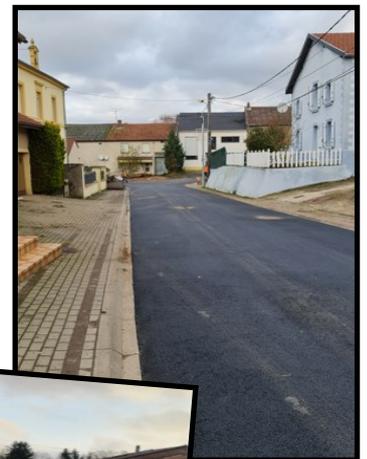
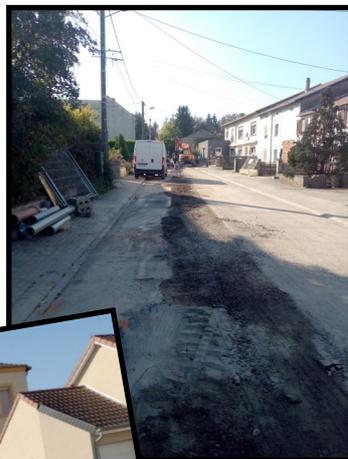
À partir de la deuxième quinzaine du mois d'août, des travaux d'une grande ampleur se sont déroulés dans le «bas» du village de Ricrange. Ces travaux ont consisté en la création d'un nouveau réseau enterré où les eaux usées et les eaux pluviales ont été séparées. Cette séparation désormais le traitement des eaux usées (moins saturées en eaux pluviales) dans la station d'épuration de Guirlange-Gomelange.

Trois phases se sont succédé pour mener à bien ce projet colossal : première phase du 17 août au 27 août avec des travaux rue de la Chapelle ; deuxième phase du 24 août au 22 septembre dans la rue Sainte-Marie et une troisième phase rue des Vergers à partir du 23 septembre. Bien évidemment, ces travaux ont engendré leur lot de désagréments (bruits, déviations, mise en place de nouvelles pratiques de circulation et chaussées fortement dégradées). La réfection des enrobés bitumeux s'est déroulée le mardi 7 décembre. Elle a été subventionnée à hauteur de 20%. À la fin du mois de novembre, dans la partie «haute» du village cette fois-ci, Route de Boulay, des travaux ont aussi



De profondes tranchées ont été creusées pour y installer des canalisations de 160cm et 200cm ainsi que des regards.

eu lieu. Profitant des travaux liés à la mise en place du nouveau lotissement, une interconnexion avec les réseaux créés a été rendue possible et les eaux parasites qui venaient dans les eaux usées ont été déviées. Dorénavant, les eaux des champs ruisselant lors des fortes pluies seront canalisées en grande partie. La municipalité remercie les habitants pour leurs efforts, leur civisme et leur patience.

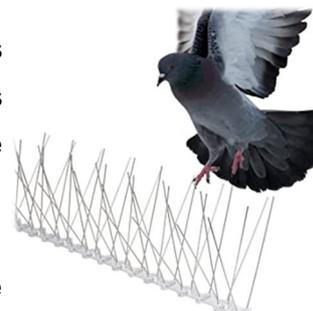


Les cicatrices bien visibles sur la chaussée ont été refermées le 7 décembre avec la mise en place des nouveaux enrobés.



RÉFECTION DU SYSTÈME ANTI PIGEONS SUR LE TOIT DE L'ÉGLISE

Depuis plusieurs très longs mois, des « pics » issus de l'ancien système anti-pigeons étaient régulièrement retrouvés au sol dans la cour de l'école ou à ses abords directs... Chaque coup de vent devenait une source d'inquiétude pour la municipalité et les parents d'élèves - et à juste titre !



Pics anti-pigeons



Après avoir contacté l'entreprise Auxidys, société spécialisée dans les solutions anti-nuisibles qui avait procédé à la mise en place de ce système de lutte contre les pigeons, il avait été proposé à la municipalité un nouveau moyen pour limiter la population d'oiseaux, à savoir la mise en place d'un système de type électro-répulsion afin d'empêcher les pigeons de se poser sur les acrotères et autres éléments de l'église (voir implantation -en rouge- des nouveaux systèmes sur la photo ci-contre à gauche).

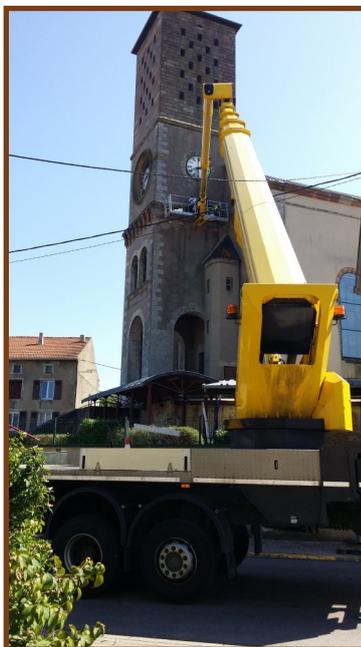
Pourquoi lutter contre les pigeons ?

Ces chers volatiles peuvent paraître bien inoffensifs et l'on est en droit de se demander « pourquoi chasser les pigeons du toit de l'église ? ». La réponse est claire : parce que les pigeons sont considérés comme une espèce nuisible. Ils dégradent les rebords de fenêtres, déplacent des tuiles et abîment même les façades des habitations. Comment ? En nidifiant, ils peuvent obturer les gouttières et leurs fientes qui s'accumulent provoquent des salissures et des détériorations qui fragilisent les matériaux et s'accumulent sur et aux abords du clocher de l'église... Ensuite, ces mêmes fientes contiennent des agents pathogènes comme des bactéries et des champignons microscopiques. Outre les mauvaises odeurs, elles peuvent ainsi transmettre des parasites et des virus par contact direct ou par inhalation. Les oiseaux eux-mêmes transportent aussi un certain nombre de parasites (puces, tiques, poux, etc.) qui posent des problèmes sanitaires. Enfin, en trop grand nombre, les pigeons finissent également par provoquer des nuisances sonores et dérangent le calme du voisinage...

Mise en place du nouveau système anti-nuisible

Depuis l'acceptation du devis, la commune attendait avec impatience -tout comme certains parents d'élèves inquiets- l'installation des nouvelles barres électrisées sur le clocher. Depuis le jeudi 2 septembre, c'est chose faite. Les employés d'Auxidys ont passé la journée à procéder à la mise en place du système électrifié.

Sources : auxidys.com



INTERVENTION DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE



Des danses tout en finesse et douceur...

Pour plus d'informations , s'adresser à
École de Musique et de Danse du Pays Boulageois
29, rue de Saarlouis, Boulay-Moselle.

L'école de musique et de danse de la Houve et du Pays Boulageois a organisé une matinée « découvertes » le lundi 6 septembre. Les deux classes tenues par Mesdames Newel et Dailly ont ainsi pu assister tour à tour à différentes prestations, notamment celle de la danse orientale qui a remporté un grand succès ! Le but de cette manifestation était d'éveiller la curiosité des enfants en misant sur leur fibre artistique.



... qui ont ravi les enfants très attentifs.



ARRIVÉE DE LAURA AU PÉRISCOLAIRE

Depuis le lundi 20 septembre, une nouvelle recrue a rejoint Fatima Abbad au périscolaire. Elle se nomme Laura Boulanger et a 22 ans. Cette jeune femme originaire de Dalem qui a travaillé dans le milieu social est venue apporter tout son soutien à notre ATSEM en fonction depuis de nombreuses années déjà. Pendant une semaine du 20/09 au 24/09, les deux adjointes d'animation ont travaillé en binôme puis, dès le 27/09, leurs emplois du temps normaux ont pris le relais.

Comme annoncé dans la précédente publication communale, ce poste d'une vingtaine d'heures par semaine, a pour vocation de faciliter l'organisation du périscolaire : le matin, Laura réceptionnera les repas puis ira aider Madame Newel, professeure dans la classe des grandes sections, CP et CE1. Durant la pause méridienne, en compagnie de Fatima, elle veillera à la bonne prise des repas et assurera la surveillance des enfants jusqu'à la reprise des cours l'après-midi. Ce poste entre dans le cadre de la campagne « 1 jeune, 1 solution » et est subventionné à hauteur de 65% par l'État.



Quelques enfants entourés de deux adjointes d'animation.

Bienvenue à Laura et la meilleure expérience possible dans notre commune.

REPAS DES ANCIENS 2021

Dimanche 3 octobre, le premier vrai moment de convivialité, depuis le mois de mars 2020, s'est déroulé dans la salle des fêtes. L'occasion pour les nouveaux membres du conseil municipal de lier connaissance avec les «anciens» et pour les invités de vivre un joli moment de bonne humeur.



Photo souvenir du groupe présent le 3 octobre 2021.



Le repas des aînés, annulé l'an passé, a pu avoir lieu pour le plus grand bonheur des 65 personnes qui avaient répondu présentes à l'invitation de la municipalité. C'est avec une immense joie que l'équipe communale a accueilli -avec pass sanitaire- ses «anciens» dans une salle décorée avec soin par Madame Adèle Tritz. Thème raffiné : rouge, noir et blanc. Sur chaque table, des compositions florales et ballotins de chocolats attendaient les participants.

Le repas a commencé par un apéritif puis Monsieur le Maire a tenu un discours dans lequel il a rappelé que cet événement, si cher à ses yeux, était le premier auquel prenait part sa nouvelle équipe élue en mars 2020. Il a également insisté sur l'importance des



liens qui unissent la population ottonvilloise et ricrangeoise et est revenu sur les travaux engagés par la commune au cours des mois passés.

Son allocution terminée, les plats aussi succulents les uns que les autres se sont enchaînés jusqu'en fin d'après-midi.

L'ambiance a été assurée par l'orchestre «**Elégance**» de Jury : valse, tango et madison ont enflammé la piste ! Tradition oblige, une loterie a été organisée : le premier prix, un tableau peint par la première adjointe Fabienne Tutin a été remporté par Madame Fernande Mick.

ALORS ON DANSE !!!



La bonne humeur était omniprésente autour des 8 tables. Les liens se sont vite ressoudés entre les participants.



RIRES, DISCUSSIONS ET BONS COUPS DE FOURCHETTE ONT FAIT DE CE REPAS DES ANCIENS UN MOMENT INOUBLIABLE !!!



VOUS PRENDREZ BIEN UNE PART DE GÂTEAU ? C'EST MONSIEUR LE MAIRE QUI SERT !



EN FIN D'APRÈS-MIDI, MONSIEUR GILBERT WEBER A ENFLAMMÉ LA SALLE EN CHANTANT EN PLATT ! MERCI À LUI.

UN BOUQUET DE FLEURS A ÉTÉ OFFERT À MME ADÈLE TRITZ POUR LA REMERCIER DE SON IMPLICATION CONSTANTE TOUT AU LONG DE CES DERNIÈRES ANNÉES.



ANNIVERSAIRE DE CÉLESTINE MULLER



99! C'est le nombre d'années qu'a eu la joie de fêter, le 14 octobre dernier, la doyenne du village d'Ottonville-Ricrange, **Madame Célestine Muller**, née Pignon. Un joli âge qui se devait d'être honoré. Celle qui a traversé près d'un siècle a eu la visite d'une délégation municipale composée de Gérard Simon et Gérard Demmer. Entourée de ses deux enfants, Martin et Christine, elle s'est vu remettre un bouquet de fleurs et une boîte de chocolats. L'ensemble de la municipalité lui souhaite encore une fois un joyeux anniversaire. Rendez-vous a été pris pour l'année prochaine !

HALLOWEEN 2021



Les enfants posent avec les citrouilles bien terrifiantes qu'ils ont creusées avec les membres de l'APEOR.

L'APEOR a organisé le samedi 30 octobre sa première activité depuis la crise Covid. Les enfants ont pu confectionner des citrouilles -plus monstrueuses les unes que les autres- dans les locaux du périscolaire aimablement préparé par Fatima. En soirée, une vente de soupe préparée avec les restes de chair des citrouilles décorées l'après-midi, s'est faite, toujours au périscolaire, au tarif de 1 euro le bol. Le lendemain, dimanche 31 octobre, rendez-vous a été donné dans la cour de l'école où, dès 17 heures, un goûter commun a été proposé aux enfants histoire de prendre des forces avant le départ pour le défilé déguisé dans les rues d'Ottonville et Ricrange !



CÉLÉBRATION DU 11 NOVEMBRE

Le brouillard persistant n'a pas empêché le bon déroulement de cette 103^e cérémonie anniversaire à laquelle étaient invités Madame la Députée Hélène Zannier, Monsieur Philippe Bailly, président des Anciens Combattants, Messieurs les Maires des communes voisines d'Eblange, Velving, Valmunster, Denting et Roupeldange ainsi qu'une délégation de la Gendarmerie de Boulay.

Plusieurs habitants, jeunes et moins jeunes, s'étaient déplacés pour assister au lever des drapeaux et aux dépôts de gerbes. Un grand merci à eux et aux parents qui ont fait l'effort de venir honorer la mémoire de tous ceux tombés pour la France...

Madame la Députée Hélène Zannier, Madame Ginette Magras, Conseillère départementale, Monsieur Bailly, Président des Anciens Combattants et Monsieur Gérard Simon, maire de la commune, ont successivement pris la parole lors de discours solennels rendant hommage aux «Poilus», puis à Hubert Germain, dernier ancien combattant de la Deuxième Guerre Mondiale, mort à 101 ans le 12 octobre dernier et que l'on a accompagné le 11 novembre dans sa dernière demeure au Mont Valérien. La mémoire des soldats morts pour notre Patrie au courant de l'année 2021 a aussi été honorée. À l'issue de cette cérémonie, un vin d'honneur, fort apprécié



Discours des Messieurs Simon et Hoenen.

par les membres présents, a été offert dans la salle des fêtes.

Merci aux bénévoles qui ont participé à la mise en place et au service et qui ont permis à cet événement d'être



une belle réussite.

Le Saviez-vous ?

Chaque 11 novembre nous commémorons l'armistice qui mit fin à la Première Guerre mondiale. Plus de 1.3 millions de soldats, surnommés les «Poilus», moururent pour leur Patrie lors de ces quatre années de combats. Saviez-vous que le dernier Poilu se nommait **Lazare Ponticelli** ? Il mourut le 12 mars 2008 à l'âge de 110 ans ! Né en 1897 en Italie, il avait quitté seul sa terre natale, à l'âge de 9 ans, après le décès de son père et de son frère aîné. En 1914, pour «dire merci» au «pays qui lui [avait] donné à manger», il s'engagea dans la Légion Etrangère et partit en guerre... Une belle leçon de patriotisme.

SIGNATURE DU PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE



Mathieu Foederer représentant de EPV55, Gérard Simon, Maître Laure Dietsch et François Bir

Un autre pas vers les énergies renouvelables a été franchi le 1^{er} décembre 2021. En mairie de Denting, Messieurs les Maires Bir François et Simon Gérard, ont signé la promesse de bail avec l'entreprise EPV 55 chargée de créer et d'exploiter la future centrale photovoltaïque qui devrait être située entre les deux communes voisines, près de l'ouvrage fortifié A28 de la ligne Maginot. Le site d'une superficie de 5 hectares (environ 3 hectares pour Ottonville et 2 hectares pour

Denting) serait un atout considérable pour revaloriser la zone en friche et surtout pour produire une électricité verte. Dans les mois qui vont suivre, une étude d'impact va être entreprise.

KAPPELFECHT : UNE TRADITION BIEN ANCRÉE LE 8 DÉCEMBRE À RICRANGE.



La fête de l'Immaculée Conception fait partie des étapes incontournables de la piété populaire à Ricrange. La Chapelle est dédiée à ce vocable et tous les ans, une messe solennelle est célébrée sur place le **8 décembre**. Gérard Kaiser, archiprêtre de Boulay, n'a pas dérogé à cette habitude qui remonte à 1803, année de l'inauguration de la deuxième mouture de la Chapelle, fruit du travail des artisans de Ricrange et de leurs deniers. Dans le passé, avant la généralisation des voitures, les gens d'Ottonville se rendaient à pied à Ricrange ce jour-là pour assister à l'office. Les habitants de Ricrange mettaient un point d'honneur à inviter les pèlerins d'un jour à leur table pour un repas de fête. L'inspection primaire autorisait la fermeture de l'école ce jour-là. De nos jours le modernisme a sérieusement rogné cette sympathique coutume qui perdure encore dans certaines familles du village. Parmi l'assistance assez dense, présence de personnes extérieures à la paroisse qui avaient à cœur de célébrer avec ferveur ce dogme, fondateur de la dévotion à Marie. L'assemblée a beaucoup apprécié l'animation de la chorale qui a merveilleusement vibré dans l'enceinte de la modeste chapelle.



Crèche de l'enfant Jésus

DÉFILÉ DE SAINT NICOLAS



Saint-Nicolas et son acolyte le Père Fouettard ont défilé le 11 décembre dans les rues du village sur un char joliment décoré. Depuis bien des années, ce défilé traditionnel s'était vu annulé : soit à cause du mauvais temps, soit pour des raisons sanitaires. Partis de Ricrange, le Saint Patron des Écoliers et son méchant compagnon ont traversé



la forêt reliant les deux villages -suivis par un joli groupe de marcheurs- puis ils ont fait une halte dans l'enceinte de l'école où des sachets de chocolats offerts par la commune et l'APEOR ont été distribués aux enfants. Un goûter a ensuite été servi en extérieur ... mais dans la bonne humeur !

MOTS DES ASSOCIATIONS

APEOR

Chers Parents, Chers habitants,

L'Association des Parents d'Elèves d'Ottonville-Ricrange compte 11 membres pour cette année 2021/2022. Les bénéfices des différentes manifestations servent à financer certains besoins de l'école et permettent à nos enfants de faire des sorties ou des activités tout au long de l'année.

Voici un petit bilan des activités réalisées les années précédentes : ateliers bricolages ou cuisine pendant les vacances, goûter et défilé d'Halloween, spectacle pour la Saint Nicolas, achat de galettes des rois, fabrication de crêpes, animation de carnaval, chasse aux œufs et goûter, sorties diverses (zoo, parc de Ste Croix...), achat de matériel pour le périscolaire et l'école ainsi que les goûters du périscolaire.

Compte tenu des restrictions liées à la particularité de l'année 2020, il est à déplorer que toutes ces activités n'aient pas été réalisées en 2020-2021. Nous souhaitons donc reprendre au mieux, et dans le respect des règles sanitaires, les futures animations. En voici un avant-goût pour l'année 2022 :

- Loto : à voir en fonction du contexte sanitaire – date à définir
- Chasse aux œufs de Pâques : en extérieur – date à définir
- Brocante : fortement envisagée (activité extérieure autorisée) – date à définir
- Sortie de fin d'année : à voir en fonction du contexte sanitaire.



Beaucoup d'incertitudes vous en conviendrez (!) mais nous espérons de tout cœur pouvoir maintenir ces activités sociales. Cette fin d'année 2021 a quand même vu quelques belles réussites : Halloween et la Saint-Nicolas ont attiré du monde et, par-dessus tout, les enfants en ont été vraiment ravis. Voir des sourires égayer leurs visages est la plus belle des récompenses. Nous vous souhaitons à toutes et à tous de très belles fêtes de fin d'année et nous vous donnons rdv l'an prochain !

BONNE ET HEUREUSE ANNÉE de la part de l'Association Foncière

ART FLORAL

Nous ne sommes plus qu'un petit groupe mais nous tenons bon.

Il n'y a plus les couronnes de l'Avent que nous avons confectionnées de 1997 à 2017 cependant nous nous rencontrons régulièrement pour fabriquer de petits objets artisanaux qui sont mis en vente sur les marchés de Noël alentour.

Les membres de l'Art Floral se joignent à moi pour vous souhaiter une Bonne Année 2022.

Prenez soin de vous.

La Présidente Karin Diedrich.

MOT DE LA CHORALE

Fidèle au poste, la chorale maintient les traditions :

- Animation des messes locales avec nos organistes, Mme Cathy Gaspard et M. Joseph Anthoine
- Participation à l'interchorale sous la houlette de M. Martial Schmitt de Velving, au profit de diverses associations (encore annulée cette année...)
- Soutien aux chorales des villages alentour
- Visite des Rois Mages à domicile (annulée en 2021, à voir pour l'année 2022)

Les personnes aimant le chant liturgique sont les bienvenues ! Merci aux paroissiens d'Ottonville-Ricrange pour votre accueil et aux choristes des villages alentour pour leur soutien.

Tous les choristes se joignent à moi pour Vous souhaiter une Bonne Année 2022. Prenez soin de vous.

Le Président Denis Diedrich.

CONSEIL DE FABRIQUE



Le Conseil de Fabrique souhaite à vous et à votre famille un chaleureux Noël, source de joie et de lumière et pour 2022, sur un socle de santé de fer : la réalisation de vos projets et de belles rencontres...

Nos projets pour 2022 :

La rénovation de l'ancien presbytère (propriété du conseil de fabrique) s'impose avant location ultérieure : les loyers permettront de financer l'entretien de l'église d'Otonville et de la chapelle de Ricrange. Les travaux démarrent en janvier: électricité, chauffage, menuiserie seront confiés à des entreprises spécialisées. La fabrique n'étant pas riche, nous souhaitons également faire appel aux bénévoles des deux villages (merci de contacter Denis Diedrich ou Joseph Kremer) pour le reste des travaux.

Au printemps, un marché solidaire avec la vente de produits équitables (café, chocolat, quinoa, riz etc...)

En fin d'été : La Fête des Récoltes. Messe d'action de grâce pour célébrer les fruits de la terre et du travail des hommes qu'ils soient simples jardiniers, apiculteurs, ou agriculteurs avec la participation des enfants.

Concours de gâteaux de légumes.

Le pot de l'amitié viendra conclure ce moment de convivialité.

En novembre : le beaujolais nouveau

La collecte des enveloppes au profit de l'entretien de l'église s'élève à 1965 €. Un grand merci à tous.

Composition du conseil de fabrique : Martine Becker, présidente ; Denis Diedrich, secrétaire ; Joseph Kremer, trésorier ; Pierrette Ernzerhof, assesseur ; Dominique Replinger, assesseur

MJC-OR : UNE NOUVELLE ÉQUIPE SUCCÈDE À L'ANCIENNE

C'est l'heure des changements pour la MJC d'Otonville-Ricrange. Madame Maité Alves, après des années de bons et loyaux services, a quitté la présidence de l'association en cette fin d'année 2021. Ce départ n'a pas été motivé par une quelconque lassitude, mais c'est par obligation qu'elle s'est résolue à dire «au revoir» à ses anciennes fonctions puisque sa famille et elle ont déménagé en juin dernier... Madame Lydia D'Andrea a également quitté ses fonctions de trésorière, ainsi que Julie Da Mota secrétaire, Christine Tailleur, Martine Isler et Thomas Zimmermann. Bonne continuation à toutes et tous et un grand merci pour leur bénévolat et leur investissement constant.

Le vendredi 17 décembre, une nouvelle équipe formée par Mesdames Alves Maité, Apparicio Laetitia, Isler Martine, Keiff Yvette (directrice de l'Union Départementale des MJC) et Messieurs Zimmermann Thomas, Genter Michel et Kremer Damien s'est réunie dans le bâtiment périscolaire pour un passage de flambeau. L'occasion pour Maité d'exprimer sa fierté d'avoir pu porter, des années durant, l'association et proposer des activités diverses et variées aux habitants de la commune afin de maintenir le lien social sans cesse fragilisé par nos modes de vie et un contexte de crise sanitaire qui n'arrange rien. L'occasion également pour les nouveaux membres de se présenter et d'élire la nouvelle équipe dirigeante.

Après vote, c'est Damien Kremer (à gauche sur la photo) qui a été élu Président. À ses côtés œuvreront Laetitia Apparicio (au centre) en tant qu'assesseur et Michel Genter (à droite) comme trésorier. Félicitations à eux ! La nouvelle équipe va se laisser du temps pour envisager de la façon la plus sereine possible son avenir. Elle profite de ce message pour lancer un appel aux personnes intéressées qui souhaitent s'investir dans l'association même de manière très ponctuelle.

Meilleurs vœux à tous les habitants pour cette nouvelle année qui approche à grands pas. Nous espérons vous retrouver bientôt. L'équipe de la MJC d'Otonville-Ricrange.

Pour toutes informations, contacter Damien à l'adresse damien.kremer57@gmail.com



INFORMATIONS

LOTISSEMENT LES ÉPIS D'OR

Les 10 parcelles sont désormais vendues. Les 8 premiers permis de construire ont été validés et une première maison est actuellement en train de sortir de terre. La commune est particulièrement heureuse de voir ce projet prendre enfin vie.

ÉPICÉAS SCOLYTÉS PARCELLES 1,2,4 et 34

Tous les épicéas malheureusement touchés par l'épidémie de scolytes ont été abattus. Leur bois a vite trouvé preneur et a été transformé en panneaux OSB. Les bénéfices sont cependant moindres qu'initialement escomptés : la raison en est le faible prix de vente du bois. Pour le moment, la parcelle 34 restera vide mais la commune a demandé à participer au plan de relance de 250 millions d'euros mis en place par l'État. Les travaux de replantation pourront être subventionnés à hauteur de 80%. Il s'agira, en association avec l'ONF, de trouver les essences le plus appropriées au sol et au climat changeant afin de reboiser la parcelle.



INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

En 2022, les élections présidentielles vont se dérouler les 10 et 24 avril. Les jeunes gens de 18 ans qui ont fait leur recensement citoyen sont automatiquement inscrits sur les listes électorales. De même, les personnes ayant acquis la nationalité française après 2018 sont aussi inscrites d'office sur ces listes.

Si vous n'êtes pas inscrits sur les listes électorales de notre commune, vous pourrez vous inscrire à n'importe quel moment en mairie. Toutefois, sachez que lors d'une année d'élection, il faut faire cette démarche au plus tard le 6^e vendredi précédant le 1^{er} tour des élections. Ce délai peut être repoussé jusqu'au 10^e jour avant les élections en cas de déménagement, d'acquisition de nationalité française ou si vous atteignez l'âge de 18 ans ! Site internet :

<https://www.service-public.fr>

STATIONNEMENTS

Nous rappelons que le Code de la route interdit tout stationnement sur les trottoirs sauf s'il existe des emplacements spécifiques.

Trop de véhicules se trouvent encore régulièrement sur les trottoirs et empêchent les piétons d'être en sécurité. Faut-il rappeler que les *garages* et les *allées doivent être occupés en priorité* ?

De même, la chaussée n'est pas un parking et les voitures n'ont pas vocation à y être stationnées. Faites preuve de bons sens et de civisme à l'avenir. MERCI.

MAISON DE LA PARENTALITÉ

La Maison de la Parentalité est une structure gérée par la Communauté de Communes. C'est une structure gratuite d'accueil, de ressources et de renseignements. Tout y est confidentiel, fait en liberté et en bienveillance.

- Les LAEP (lieux d'accueil Enfants, Parents et grands-parents) sont libres d'accès pour les familles accompagnées de leurs enfants âgés **de 0 à 6 ans** (si un enfant est plus âgé, l'accueil reste possible avec une prise en charge à la bibliothèque). Des jeux variés ainsi qu'une bibliothèque sont mis à disposition par l'association pour faciliter les échanges et les rencontres. Ces lieux d'accueil se trouvent à Boulay, Falck et Piblange. N'hésitez pas ! Les horaires sont disponibles sur la page Facebook de l'association.
- Bien d'autres services sont proposés (des ateliers, des Consultations Jeune Consommateur...), pour de plus amples renseignements, contacter la 3^e adjointe ou directement la structure d'accueil au : **09 62 58 36 02** ; par mail maisondemaparentalité@cchpb.net ou via leur page Facebook.

ARTISANS ET PRODUCTEURS LOCAUX

SI VOUS DÉSIREZ FAIRE PUBLIER UN ARTICLE DANS LE PROCHAIN BULLETIN COMMUNAL MERCI DE NOUS CONTACTER EN MENTIONNANT VOS NOMS, ACTIVITÉS ET N° DE TÉLÉPHONE.



TRANS'BOULOT



SOLI'BUS

LE TRANSPORT DU PAYS BOULAGEOIS ET DE LA HOUVE

A DESTINATION DES PERSONNES ÂGÉES

- VOUS AVEZ 65 ANS ET PLUS
- VOUS NE DISPOSEZ PAS DE MOYEN DE LOCOMOTION ?
- VOUS SOUHAITEZ BÉNÉFICIER D'UN MOYEN DE TRANSPORT POUR VOS BESOINS QUOTIDIENS ?

COMMENT ÇA MARCHE ?

1. VOUS PRENEZ CONTACT AVEC SOLI'BUS GRÂCE AU NUMÉRO DE TÉLÉPHONE CI-DESSOUS.
2. SI VOTRE DEMANDE VOUS PERMET DE BÉNÉFICIER DU SERVICE, VOUS DÉFINISSEZ LES MODALITÉS PRATIQUES DE VOTRE VOYAGE.
3. LE MOMENT VENU, LE MINIBUS VIENT VOUS CHERCHER DANS VOTRE COMMUNE AU LIEU DE RAMASSAGE QUI VOUS SERA INDIQUÉ.

A DESTINATION DES PERSONNES EN INSERTION PROFESSIONNELLE

- VOUS ÊTES EN INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE.
- VOUS VENEZ DE TROUVER UN EMPLOI MAIS VOUS NE DISPOSEZ PAS DE MOYEN DE TRANSPORT POUR VOUS RENDRE AU TRAVAIL.

COMMENT ÇA MARCHE ?

1. POUR BÉNÉFICIER DE CE SERVICE, VOUS AVEZ ÊTÉ ORIENTÉ PAR UN DE NOS PRESCRIPTEUR (ASSISTANTE SOCIALE, CCAS DE BOULAY, CCHPB...) QUI A VALIDÉ VOTRE INSCRIPTION.
2. LE PRESCRIPTEUR TRANSMET VOTRE INSCRIPTION À TRANS'BOULOT, ASSOCIATION GESTIONNAIRE DU SERVICE.
3. VOUS DEVEZ PRENDRE CONTACT AVEC TRANS'BOULOT POUR ORGANISER LE TRANSPORT.

SERVICE DISPONIBLE 7J/7 ET 24H/24

ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H À 12H ET DE 13H30 À 17H30

03 87 37 52 59
agence.transboulot.boulay@gmail.com

<http://trans-boulot.fr>

HORAIRES DES SERVICES PENDANT LES FÊTES

La déchetterie intercommunale de Boulay sera fermée du **24 décembre à midi au 26 décembre** inclus ainsi que l'après-midi du **31 décembre et le 1^{er} janvier**. Elle rouvrira le 2 janvier aux horaires habituels.

La piscine de Boulay sera fermée du 20 décembre au 2 janvier.

VACCINATION CONTRE LA COVID

Après l'annonce du 17/12 faite par notre Premier Ministre, le délai entre la deuxième dose et la dose de rappel sera réduit à 4 mois dès le 3 janvier 2022.

Il est bon de rappeler que cette 3^{ème} dose conditionnera la validité du pass sanitaire qui va devenir un **pass vaccinal si le projet de loi est validé**.

Les centres de vaccination les plus proches sont ceux de Boulay, Bouzonville ou Creutzwald.

LE PACS

Depuis le 01 novembre 2017, les Pactes Civils de Solidarité (PACS), ne sont plus enregistrés auprès des Tribunaux de Grande Instance. Désormais, ils peuvent être conclus en mairie, devant un Officier d'Etat-Civil (maire, adjoint au maire voire même secrétaire de mairie) de la commune de résidence du couple, ou chez un notaire.

Le PACS est un contrat organisant la vie commune entre deux personnes majeures, de nationalité française ou étrangère, de même sexe ou de sexe différent. L'enregistrement de la convention de PACS devant l'Officier d'Etat Civil se fait sur rendez-vous. Au préalable, un dossier est à préparer et à retourner au secrétariat de mairie. Il se compose des pièces suivantes :

- formulaire de déclaration conjointe « Cerfa 15725*02 » disponible au secrétariat de mairie
- extrait d'acte de naissance avec filiation des 2 partenaires, de moins de 3 mois,
- pièce d'identité des 2 partenaires : carte d'identité, passeport, etc...

Le jour de l'enregistrement, les deux partenaires apportent leur convention de PACS afin de la faire signer par l'Officier d'Etat Civil. La rédaction de la convention peut être libre ou selon un modèle type (cerfa n°15791*01) disponible au secrétariat de mairie. Un notaire peut également procéder à la rédaction de la convention et sera en mesure de conseiller les partenaires sur les effets du PACS. Après enregistrement de la convention par l'Officier d'Etat Civil, un récépissé sera remis aux partenaires. La convention n'est pas conservée en mairie.

La modification ou la dissolution d'un PACS se fait à la mairie de la commune d'enregistrement. Pour plus de précisions sur les caractéristiques et les effets du PACS, vous pouvez consulter le site www.servicepublic.fr



DES CHANGEMENTS DANS LA COLLECTE DES ORDURES

Dans le cadre des nouvelles consignes sur le tri des déchets plastiques qui entrent en vigueur en 2022 et après un bilan sur le fonctionnement du système « multiflux », la CCHPB a décidé de modifier dans les prochains mois le mode de collecte des ordures ménagères.



1) Pourquoi ce changement ?

Un tri de mauvaise qualité dans les sacs orange !

Le bilan de fonctionnement du système multiflux a permis de faire un point précis sur la qualité du tri des sacs orange contenant les déchets recyclables (bouteilles en plastique, journaux, papiers etc...). Il en ressort que :

- Près de la moitié des sacs orange est refusée dans le centre de tri car le tri est de mauvaise qualité,
- Par conséquent, ces sacs doivent être retirés et deviennent des déchets qui seront incinérés ou enfouis ce qui va à l'encontre du geste de tri et engendre des surcoûts importants.
- Le traitement d'un sac orange non conforme coûte aujourd'hui plus cher à la collectivité que les déchets non recyclables (380€/tonne).

Un geste de tri simplifié qui engendrera un changement de mode de collecte :

L'ensemble du territoire français sera soumis dès 2022 à l'extension des consignes de tri qui va autoriser un geste de tri plus simple en élargissant la liste des emballages recyclables. Ainsi, par exemple, les pots de yaourt, les emballages plastiques des magazines ou des journaux, les tubes, les sachets etc... pourront être recyclés comme le sont déjà les bouteilles, les cartons etc...

Une taxation de plus en plus chère des déchets non recyclés :

Entre 2020 et 2025, la taxe appliquée par l'Etat sur les déchets non recyclés va être multipliée par cinq dans le but de réduire l'empreinte environnementale.

Il est donc important de réduire la part de ces déchets.

2) Quels changements ?

La fin des sacs orange !

En 2022, ce sera la fin des 3 sacs de couleurs. Le sac orange va en effet disparaître progressivement et seuls les sacs bleus et verts continueront à être collectés dans les poubelles chaque lundi.

La mise en place de points d'apport volontaire pour le recyclage :

Dans chaque commune de la CCHPB, des bornes de collecte des déchets recyclables vont être mises en place sur le même modèle que la collecte du verre. Les aires de collectes comporteront toutes des bacs à verre et les

deux nouveaux bacs installés qui seront un **bac bleu** pour les papiers et les petits cartons et un **bac jaune** pour les déchets plastiques et les conserves etc...

Le **bac bleu** devrait être installé à partir de mars 2022 et le **bac jaune** à partir du dernier trimestre 2022. Il est important de séparer le papier des plastiques afin de préserver sa qualité pour permettre un recyclage optimal. À noter que les plastiques sales seront aussi bientôt recyclables (ex: les barquettes alimentaires...).



3) Le calendrier à connaître :

- ◆ Mars 2022 : extension des consignes de tri pour les plastiques, dans un premier temps dans les sacs orange (tous les plastiques, voir image en bas de la page)
- ◆ 1^{er} semestre 2022 : mise en place des bacs bleus d'apport volontaire (collecte des papiers et petits cartons). Dernière dotation des sacs orange !
- ◆ 2^{ème} semestre 2022 : mise en place des bacs jaunes d'apport volontaire (collecte des plastiques, bouteilles en plastique, conserves...)
- ◆ Début 2023 : fin de la collecte des sacs orange.

4) Communications à venir :

N'ayez crainte! La CCHPB va régulièrement communiquer avec la population au cours des prochains mois afin d'expliquer au mieux ces changements importants et pour présenter les modalités pratiques de ce nouveau système.

5) Les aires de collectes :

Une ou plusieurs aires de collecte seront aménagées dans les 37 communes de la Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois. Il y en aura 2 dans notre commune et le choix de ces emplacements sera finalisé sous peu (normalement, une à Ottonville et une autre à Ricrange).

À partir du 1^{er} **MARS** c'est simple :
je trie tous mes emballages,
en les déposant - sans exception - dans le bac ou sac jaune !

Avant dans mon sac ou bac jaune je plaçais :

- PLASTIQUE (bouteilles)
- MÉTAL (boîtes)
- PAPIER / CARTON (cartons, boîtes)

À partir du 1^{er} janvier j'ajoute aussi :

- EMBALLAGES PLASTIQUES / PETITS ALU (yaourts, couvercles, sachets, sacs)

ARTICLES

POURQUOI LA RENTRÉE DES CLASSES...

... SE DÉROULE-T-ELLE EN SEPTEMBRE ?

Ne vous êtes-vous jamais demandé pourquoi la rentrée des classes se faisait en septembre ? Oui ? Tant mieux ! Vous allez avoir la réponse. Après la loi de Jules Ferry de mars **1882** rendant l'enseignement en école primaire obligatoire, un arrêté daté du 4 janvier **1894** vient définir très précisément la durée de l'année scolaire et les périodes de vacances pour le secondaire : six semaines de vacances en été et une semaine à Pâques. La durée des cours en semaine est alors de 30 heures. Ces 30 heures sont réparties sur 5 jours (lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, le jeudi étant alors libre pour une éventuelle instruction religieuse).

Avant ce décret, les vacances pouvaient durer jusqu'à douze semaines pour «coller» au mieux avec le calendrier des traditions agricoles régionales : récoltes de maïs, vendanges, moissons de blé etc... car la France était alors un pays rural où les enfants apportaient souvent main-forte à leurs parents. Si la durée a été définie précisément (6 semaines en été), il restait encore à se mettre d'accord sur la date de départ en vacances car chaque région faisait un peu ce qu'elle voulait : cette date de départ est alors fixée au 1^{er} août en 1891. Ce n'est qu'en 1912 que les vacances vont débiter le 14 juillet pour finir en octobre. Cette date restera en vigueur jusqu'en 1938. Il faudra attendre l'entre-deux-guerres pour voir débarquer une petite nouveauté : avec les congés payés instaurés par le Front Populaire, de plus en plus de Français partent profiter de leur repos dès l'arrivée des beaux jours. Le début des grandes vacances est finalement fixé au 1^{er} juillet. Elles prennent fin cette fois le 15 septembre. Une avancée qui sera complétée dans les années 80 en avançant la date de reprise au début du mois de septembre. CQFD.

LES ÉCOLES À OTTONVILLE – RICRANGE :

Oui vous avez bien lu : le mot «écoles» est bien au pluriel car nous allons évoquer dans cet article les deux écoles qui co-existaient dans notre commune.

L'école d'Ottonville : elle est déjà attestée dans les textes dès 1679 et elle servait alors pour les deux villages d'Ottonville et Ricrange. L'ancienne école, construite en 1813, était située derrière l'église presque en face du presbytère. Elle était en très mauvais état et fut abandonnée



durant la deuxième moitié du XIX^e siècle. Le bâtiment actuel a été construit en 1864 pour la somme de 20 573 francs ! Gravement endommagée en 1944 par la chute du clocher de l'église (victime de l'artillerie américaine !), l'école fut restaurée en 1953.

Ricrange a cependant eu sa propre école de 1831 à 1967 ! Le bâtiment actuel sis rue Sainte-Marie a été construit en 1868 par un certain Monsieur Lefrant pour la somme de 600 francs. Désaffectée par arrêté préfectoral en août 1969 à cause d'un manque d'effectif, elle fut presque centenaire... Les anciens de Ricrange se

souviennent certainement de leur scolarité dans ce bâtiment et de Pierre MOINIER qui y fut le dernier instituteur de 1952 à 1967.



SAINT-NICOLAS

Quel enfant de l'Est de la France ne connaît pas la légende de Saint-Nicolas fêté le 6 décembre ?

La légende VS...

Selon la légende, trois petits enfants partis glaner aux champs se perdirent sur le chemin du retour. Ils aperçurent de la lumière sortir des fenêtres d'une maison. Ils se rapprochèrent et frappèrent à la porte. Un homme leur ouvrit la porte et leur promit l'hospitalité pour la nuit. Il s'agissait en fait d'un boucher. Sitôt entrés dans la maison, les trois petits enfants furent tués par le boucher. Avec son grand couteau, il les découpa en



petits morceaux avant de les mettre dans son saloir, pour en faire du petit salé. Quelque temps plus tard, Saint Nicolas passa par là et frappa lui aussi à la porte du boucher. Celui-ci le laissa entrer puis l'invita à dîner. St Nicolas lui demanda du petit salé. Le boucher compris alors qu'il était démasqué, donc pris au piège, il décida de tout avouer. Saint-Nicolas plaça 3 doigts au-dessus du saloir de petit salé. Et il ressuscita ainsi les petits enfants. Afin de punir le boucher, Saint-Nicolas l'enchaina à son âne. Il devint alors le **Père Fouettard**, un être mauvais et violent qui punit les enfants désobéissants.

... la réalité !

A l'origine de la légende, il y a un personnage réel : Nicolas de Myre. Né vers 270 à Patara, en Lycie (région du Sud de la Turquie), il était un évêque du début de la chrétienté. On ne connaît pas grand-chose de sa vie mais on sait qu'il mourut un 6 décembre en l'an 343 ou 345. Après sa mort il fut canonisé. Ses restes furent conservés 7 siècles durant à Myre. Au Moyen-Age, à la fin du XI^e siècle, un chevalier lorrain nommé Albert de Varangéville, rapporta des os de la phalange du Saint dans le Duché de Lorraine. Il déposa la relique dans la chapelle d'un petit village, Port, situé près de Nancy. Dès 1093, l'évêque de Toul fit édifier à Port, devenu Saint-Nicolas de Port, une nouvelle église, remplacée au XV^e siècle par la basilique qui existe encore aujourd'hui. Le culte de Saint-Nicolas se répandit très rapidement en Lorraine car on rapportait que le Saint avait accompli de nombreux miracles... C'est René II, Duc de Lorraine, qui donna à Saint-Nicolas le titre de Patron de la Lorraine après la victoire de la bataille de Nancy en 1477.

Si la Lorraine est la région la plus représentée lors des fêtes de la Saint-Nicolas, d'autres régions françaises ont adopté ce folklore : l'Alsace bien sûr mais aussi les anciennes régions de Franche-Comté et du Nord-Pas-de-Calais. En Europe, ces fêtes ont également lieu chez nos voisins du Grand Est, en Allemagne, en Belgique, au Luxembourg, mais également en Autriche, aux Pays-Bas, en Pologne, en Suisse...



Saint-Nicolas et le Père Fouettard à Ottonville. Tradition respectée en 2021

DES BISCUITS POUR NOËL !

Une origine ancienne :

Nos ancêtres les Celtes fêtaient chaque année, dans la nuit du 21 au 22 décembre, le solstice d'hiver (moment sacré où la nuit était la plus longue de l'année). Pour l'occasion, ils faisaient cuire des galettes à base de céréales concassées et de miel sur des pierres bouillantes. Ces galettes aux formes d'animaux étaient ensuite offertes au dieu Bel, le dieu solaire, ou au dieu Wotan ou Wodden, afin de s'attirer leurs bonnes grâces et de solliciter leur protection face aux mauvais esprits et aux éléments naturels.

Plus tard, avec l'émergence de la religion chrétienne et pour remplacer les cultes païens, l'Empereur romain Constantin décida de placer la naissance de Jésus à la date du 25 décembre quelques jours après ce fameux solstice d'hiver. La fête fut donc reprise par les chrétiens, parfois peu conscients de l'ancienne fête païenne, et prit alors le nom actuel de Noël. Plusieurs symboles issus des pratiques païennes ont survécu jusqu'à nos jours. Reprenant cette tradition, les chrétiens remplacèrent le pain d'oblation par le pain de Noël ou par le Christstollen (gâteau traditionnel allemand). Ce furent certainement les moines qui, les premiers, au Moyen-Âge, confectionnèrent des biscuits proches de ceux que nous connaissons aujourd'hui car ils étaient suffisamment riches pour se payer et se procurer des épices comme la cannelle, la cardamome, la muscade, des clous de girofle ou encore du gingembre. On pense que ces biscuits étaient ensuite distribués aux plus pauvres. Au XVI^e siècle, les biscuits de Noël devinrent toujours plus populaires notamment avec l'invention du pain d'épices en Allemagne. Voici une recette pour confectionner **6 bonshommes en pain d'épices** :



1/ Préchauffer le four à 180°C. Dans une casserole, verser le miel, le sucre et le beurre coupé en dés. Faire chauffer doucement en remuant sans cesse, jusqu'à ce que le beurre soit fondu.

2/ Mélanger la farine, le sel, la levure et les 2 épices. Incorporer ensuite le beurre fondu puis l'œuf. Pétrir avec les mains la pâte obtenue. L'étaler au rouleau enduit d'un peu de farine.

3/ Découper les formes souhaitées (bonshommes) puis les déposer sur une plaque beurrée. Enfourner pendant 10 à 12 minutes.

4/ Une fois cuits, laisser les pains durcir à température ambiante et les décorer avec le glaçage mis dans une poche à douille.

110gr de miel liquide

75gr de sucre en poudre

270gr de farine de blé T65 +20gr

1/2 sachet de levure chimique

1 cuillère à café d'épices pour pain d'épice

1 œuf

50gr de beurre

Une pincée de sel

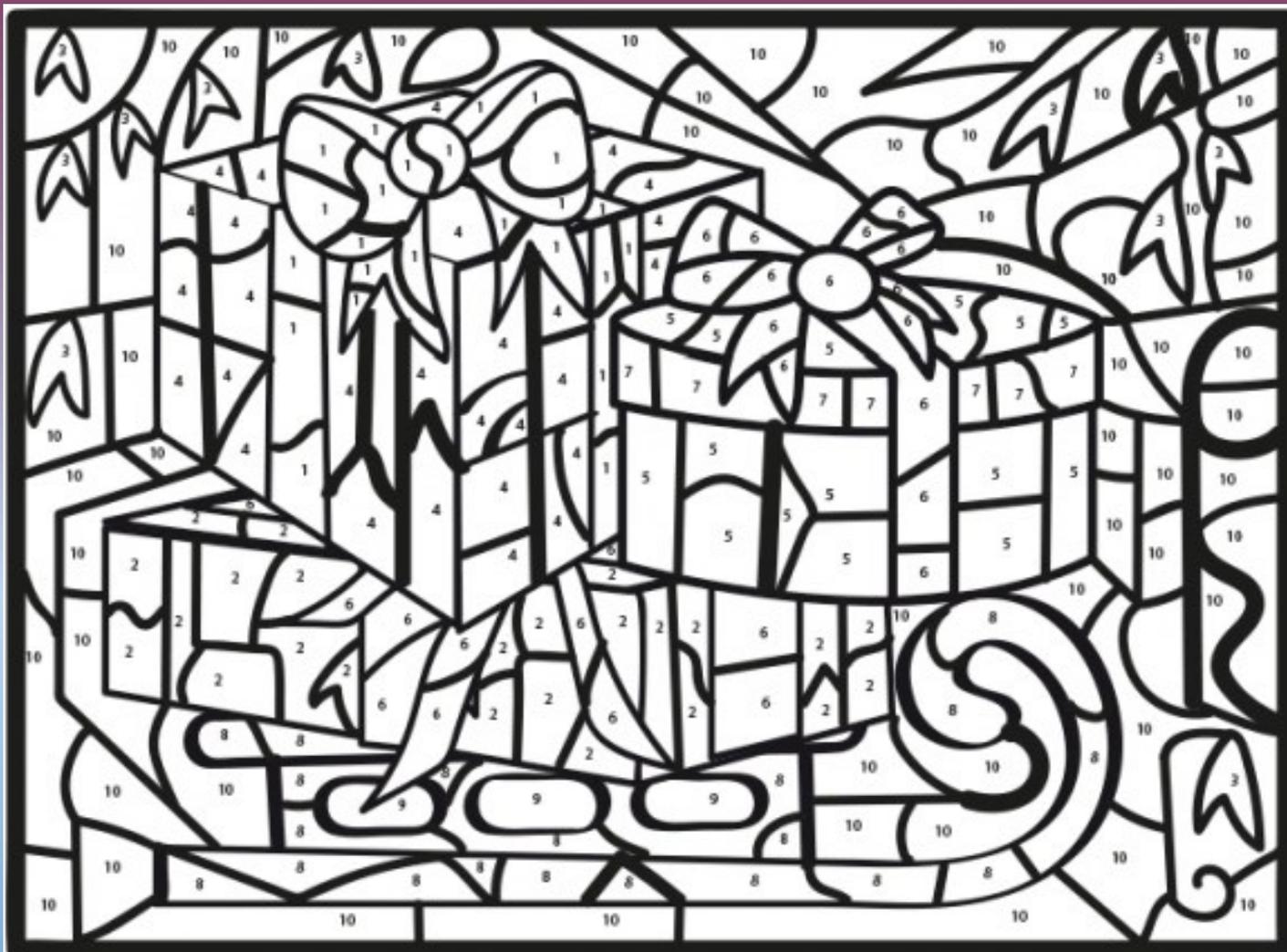
Pour la décoration : sucre glace et blanc d'œuf.

Bon appétit !

Joyeux Noël

JEUX

Colorier selon le code couleur



*La municipalité d'Ottonville-Ricrange souhaite de bonnes
Fêtes de fin d'Année à l'ensemble des habitants.*

Joyeux Noël et Bonne Année 2022 !



Bouclage : dimanche 19 décembre 2021. Diffusion : mardi 21 décembre 2021

Les Échos d'Ottonville - Ricrange n° 29- juillet- août- septembre - octobre- novembre - décembre 2021

Édité par la Mairie - 1 rue de Lorraine - 57220 Ottonville - Ricrange - tél. 03 87 79 25 14.

Directeur de la publication : Gérard Simon - Rédactrice en chef : Carine Zannier - Journalistes : Carine Zannier - Magali Tutin - Karine et Denis Diedrich - Martine Becker - Maïté Alves. Crédits photo : Elodie Schneider - Fabienne Tutin - Carine Zannier - Denis Diedrich. Gérard Simon.

Conception, maquette, impression : Mairie.

Tirage à 190 exemplaires.